

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-26

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT UNIVERSITAIRE Désignation d'un mandataire

1) Les éléments de programmation

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de Plan « Enseignement supérieur-Université du 3^{ème} Millénaire », le Conseil Général, en sa séance du 26 août 2002, a approuvé la programmation des travaux portant sur la construction d'un restaurant et l'agrandissement de la section Arts Appliquées.

2) Les éléments de conception

Sur la base du programme défini par le Conseil Général en concertation avec le Rectorat et approuvé par notre Assemblée lors du budget primitif 2005, l'architecte-maître d'œuvre a finalisé les études préalables et remis l'avant-projet sommaire.

Ce document définissant l'aspect architectural et les différents aménagements intérieurs parachève une phase d'étude revue et corrigée en fonction de l'analyse par l'Etat des conditions d'exploitation de l'équipement et de la nécessité de modifier le programme initial.

3) Les éléments d'assistance

3.1-Le principe

Au stade de réalisation des études, et pour la bonne réalisation du projet, le Conseil Général a souhaité bénéficier de l'assistance d'un mandataire en matière administrative, financière et technique.

3.2- La passation du contrat

Le contrat de mandat obéit désormais à une procédure de publicité et de mise en concurrence. A ce titre, une consultation a été lancée sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 2 293 000€ et des avis d'appel à concurrence ont été publiés au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le site Internet du Conseil Général.

Sur les trois dossiers de consultation demandés, seule une société a déposé une offre. L'offre, qui émane de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sématég), a été examinée par la Commission des Marchés le 22 mai 2006 ;

La Commission a rendu un avis favorable à l'attribution du contrat de mandat à la Sématég pour un montant de 95 000€(cf. Avis de la Commission retraçant les conditions d'analyse).

X X
X

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- ◆ dire que l'exécution du mandat d'assistance pour la construction du restaurant universitaire sera confiée à la Société retenue par la Commission d'appel d'Offres ;
- ◆ m'autoriser à signer le contrat correspondant conclu, au nom et pour le compte du Département, avec la Sématég pour un montant de 95 000€

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-26

**OPERATION DE CONSTRUCTION
D'UN RESTAURANT UNIVERSITAIRE
Désignation d'un mandataire**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 26 août 2002 approuvant la programmation des travaux relatifs à la construction d'un restaurant universitaire ;

Vu l'avis de la Commission des marchés réunie le 22 mai 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide que l'exécution du mandat d'assistance pour la construction du restaurant universitaire sera confiée à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sématég) pour un montant de 95 000 €;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,